



LETTRE AUX HABITANTS



L'ASSOCIATION "J'AGIS POUR THEZY"



PPE 3 : UNE CONFÉRENCE RÉVÉLATRICE

Notre association a participé à la conférence régionale sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) et sur le sujet de l'**implantation anarchique des éoliennes et de l'agrivoltaïque**.



Cette gestion désordonnée a déjà fait doubler nos factures.

Si cette programmation est signée, elles doubleront encore. Une perspective alarmante pour les ménages et certaines PME. Une **économie de 20 milliards** d'euros pourrait être réalisée en cessant de subventionner ces promoteurs.



LEGS MOREL ET SUBVENTIONS ÉOLIENNES



En mai dernier nous avons demandé au Maire les documents concernant **le legs Morel** et des documents budgétaires de la commune, y afférents.

Face à l'absence de communication, nous avons saisi la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) **pour obtenir ces documents**. À ce jour nous n'avons obtenu qu'une partie.



A trois mois d'une échéance municipale, **et 9 ans après** ce legs, il serait temps que les habitants soient **informés du projet arrêté** par la municipalité. Notre association avait pourtant demandé que les habitants soient consultés par référendum citoyen.

Une page complète sera consacrée à cette donation dans notre prochaine lettre.

Nous déplorons encore, une fois de plus, le **manque de communication** de la municipalité sur le suivi des retombées économiques et financières de l'installation de ces 3 éoliennes.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : ENCORE DU TEMPS PERDU



Depuis plusieurs mandats, les habitants se plaignent **des vitesses excessives** et des **comportements dangereux** observés dans notre village.



Il aura fallu que notre association demande une rencontre et **fasse des propositions** pour que le conseil municipal vote enfin le lancement d'une étude, a minima, pour passer le village à 30 km/h. Monsieur le maire, **depuis longtemps**, aurait pu prendre cette décision par simple arrêté municipal.

Nous demandons également une **amélioration de la signalisation**, la **sécurisation** des abords de la crèche, une meilleure **gestion du stationnement** et des **dispositifs de ralentissement**.



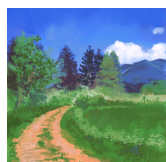
NOUS AVONS MIS M. LE MAIRE DANS LE DROIT CHEMIN



La société H2air nous a imposé la bitumisation d'un kilomètre de chemins ruraux pour accéder aux éoliennes. Septembre 2024, la mairie a installé des panneaux : « sens interdit sauf engins agricoles » en privant ainsi l'utilisation par les habitants. En fait l'association ne demandait qu'une limitation à 30 km/h et l'installation de ralentisseurs subventionnée par le promoteur, pour sécuriser cette zone.

Notre association a donc demandé la communication de l'arrêté municipal justifiant cette interdiction, la réponse est tombée : L'équipe municipale nous a répondu qu'aucun **arrêté n'avait été pris par Monsieur le Maire.**

Une restriction sans base légale.



Notre action a donc consisté à déposer un recours, le 5 novembre dernier, afin que ces panneaux soient retirés, mais malgré cela Monsieur le Maire a préféré publier un arrêté plutôt que de lever cette interdiction.

Un second recours a été déposé visant à **rétablir l'accès** des chemins à l'ensemble des usagers sous conditions, plutôt que de **favoriser** H2air.



Nous continuerons à défendre **notre cadre de vie** et à exiger le **respect du droit** pour tous les habitants.

INITIATIVE

FRELONS ASIATIQUES : UNE MENACE PRISE AU SÉRIEUX

Certains adhérents de notre association ont alerté la mairie sur la présence de **nids de frelons asiatiques** dans notre commune.

Cette prolifération inquiétante a été inscrite à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.



En prenant exemple sur le conseil départemental (qui prend en charge la moitié du coût de la prestation de la destruction des nids, sur un **maximum de 80 euros**). La municipalité a décidé de faire de même sur **60 euros maximum** pour **les propriétés privées**. Les particuliers devront avancer l'intégralité des frais d'intervention puis présenter la facture pour remboursement.



Pour le domaine public, les pompiers interviendront gratuitement.



Cette mesure répond à une préoccupation légitime **de sécurité publique** face à ces insectes **dangereux pour l'homme** et dévastateurs pour **la biodiversité locale**.

NOUVEAUTÉ : Retrouvez toute l'actualité de l'association, nos articles, nos actions et nos documents sur notre nouveau site internet :

www.jagispourthezy.fr

SITE WEB

Informez-vous, exprimez-vous en rejoignant notre association...

Chaque idée compte !



jagispourthezy@gmail.com



J'agis pour Thézy



3 rue de l'église 80440 Thézy-Glimont

